Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Période d'essai

Par Betty Lily

Bonjour, depuis le 06 mai je suis en période d'essai de deux mois dans une entreprise d'isolation des combles et des sous-faces (je suis sur les chantiers comme souffleuse). Ma question est celle ci : n'ayant signé aucun document à ce jour et d'autres raisons, je vais quitter mon emploi, puis partir maintenant ou dois aller jusqu'à la fin de ma période d'essai qui s'arrête le 06 juillet ??
Dans l'attente de vous lire,
Cordialement.

Par janus2

Bonjour,
Vous dites n'avoir signé aucun document, doit-on comprendre "aucun contrat" ? Car si c'est le cas, vous ne pouvez pas être en période d'essai, une période d'essai n'est possible qu'avec un contrat écrit !